

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 06158

Numéro SIREN : 399 164 458

Nom ou dénomination : AEC

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 19680

AEC S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros
Siège social : 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie
92182 Antony Cedex
399 164 458 RCS Nanterre

le 31 mai 2018

PriceWaterhouseCoopers Entreprises
63, rue de Villiers
92200 Neuilly Sur Seine

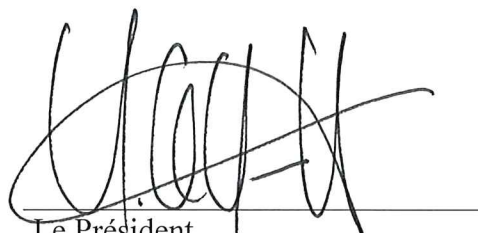
Objet : Conventions réglementées conclues au cours
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'aucune convention rentrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons également de prendre acte qu'il n'existe aucune convention conclue au cours d'un exercice antérieur, et s'étant poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Le Gougec', is written over a horizontal line.

Le Président
Dräger France SAS
Représentée par
Monsieur Yves Le Gougec

AEC S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros
Siège social : 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie
92182 Antony Cedex
399 164 458 RCS Nanterre

le 31 mai 2018

PriceWaterhouseCoopers Entreprises
63, rue de Villiers
92200 Neuilly Sur Seine

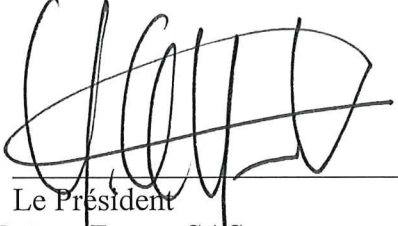
Objet : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'associé unique de notre Société se prononcera par acte sous seing privé le 15 juin 2018 sur les questions suivantes :

- l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- l'approbation des charges non déductibles ;
- la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ;
- les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le renouvellement de votre mandat pour une durée de 6 exercices ;
- les pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.



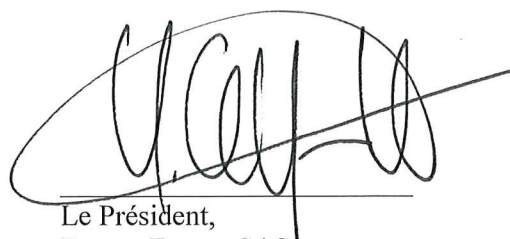
Le Président
Dräger France SAS
Représentée par
Monsieur Yves Le Gouguec

AEC S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros
Siège social : 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie
92182 Antony Cedex
399 164 458 RCS Nanterre

COMPTES (BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE)

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Comptes certifiés conformes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Le Gougec', is written over a horizontal line. The signature is stylized with large, fluid loops.

Le Président,
Drager France SAS
Représentée par
Monsieur Yves Le Gougec

POUVOIR

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Yves LE GOUGUEC,

demeurant 24 rue du Rouillon, 91160 Ballainvilliers (France),

agissant en qualité de président de la société Dräger France SAS, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000,00 euros, dont le siège social est situé 25 rue Georges Besse - Parc de Haute Technologie d'Antony- 92182 Antony - France,

laquelle est Président de la société AEC SAS, société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros, dont le siège social est situé 1 allée Socrate -Parc de Haute Technologie d'Antony - 92182 Antony - France -, (la « Société »),

DONNE POUVOIR AU :

JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES, SAS au capital de 216 000 € dont le siège social est sis 8 rue de Saint-Augustin 75002 Paris, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 074 627,

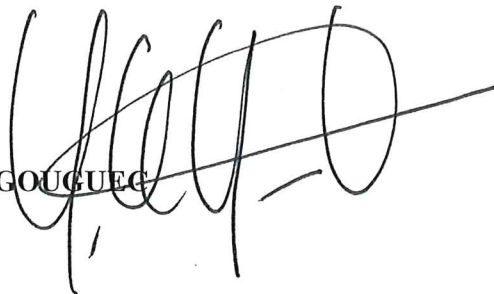
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE,

A L'EFFET DE :

- procéder à toutes formalités de publicités, enregistrement, inscriptions modificatives auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, ou autres, auprès de toutes administrations et tous organismes compétents ; faire toutes déclarations, certifier tous documents ; recevoir tous actes, documents ou photocopies : signer toutes pièces et donner toutes décharges s'il y a lieu ; et d'une manière générale faire pour nous, et en notre nom, tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

**Fait à Antony,
Le 01 juin 2018**

Monsieur Yves LE GOUGUEC



AEC S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros
Siège social : 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie
92182 Antony Cedex
399 164 458 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSOCIE UNIQUE
EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Cher associé,

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société AEC SAS, société par actions simplifiée au capital de 70.000 euros, ayant son siège social sis 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie, 92182 Antony Cedex et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 399 164 458 (la « **Société** »), nous vous :

- rendons compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ; et
- soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice arrêtés par nos soins, sur lesquels vous aurez à vous prononcer et qui sont joints au présent rapport.

1. SITUATION DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1, L. 233-6 et R. 225-102 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-après, l'activité et les résultats de la Société, les progrès réalisés ou difficultés rencontrées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir.

1.1 Activités et résultats de la Société

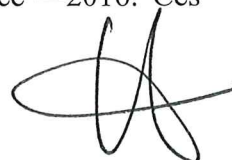
Il est rappelé que la Société exerce une activité d'ingénierie dans le milieu médical, paramédical, vétérinaire en France et à l'étranger.

Globalement, l'activité de la Société peut être résumée comme suit : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 6.166.227 euros (en augmentation de 13,07 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent) et son compte de résultat s'est soldé par un bénéfice de 339.116 euros. Son résultat d'exploitation s'élève à 458.743 euros.

Les achats de marchandises ont augmenté de 8,99 % par rapport à 2016 du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires.:-

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 17,52 % par rapport à 2016.

Les charges de personnel ont -augmenté de 14.37% par rapport à l'exercice —2016. Ces



augmentations sont la conséquence de la hausse d'activité et de l'augmentation du nombre de salariés nécessaires à l'activité.:

1.2 Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Cet exercice a vu se poursuivre :

- le contrôle des couts liés aux contrats et l'analyse de la rentabilité de chaque contrat aidé par le nouvel outil de gestion des achats mis en place en 2015.
- l'utilisation de l'outil de chiffrage des contrats et projets garantissant une amélioration de la rentabilité.

1.3 Activités de la Société en matière de recherche et de développement

La nature de l'activité de la Société n'entraîne pas d'activité de recherche et de développement.

1.4 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2018.

1.5 Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

Au cours de l'exercice 2018, nous prévoyons une progression de 12 % du chiffre d'affaires de 2017 avec une légère dégradation de la rentabilité du fait des coûts supplémentaires lié à un effectif dépassant les 50 salariés.

2. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Bilan

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 3.669.619 euros contre 2.980.923 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 2.288.444 euros contre 1.949.328 euros pour l'exercice précédent.



- Compte de résultat

Compte tenu des différentes charges internes et externes de la Société intervenues au cours de l'exercice, le compte de résultat dégage les résultats suivants :

- un résultat d'exploitation bénéficiaire de 458.743 euros,
- un résultat financier déficitaire de 5.186 euros
- un résultat courant avant impôts bénéficiaire de 453.557 euros.

Le compte de résultat s'est soldé par un bénéfice de 339.116 euros, contre un bénéfice de 350.667 euros pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi qu'il suit :

Profit de l'exercice 2017	339.116 €
Report à nouveau tel que résultant de l'AGO	1.018.054 €

Bénéfice disponible	1.357.170 €
Dotation à la réserve légale	0,00 €
Dotation à la réserve spéciale	0,00€
Dotation en autres réserves	0,00€

Bénéfice distribuable	1.357.170 €

Solde	1.357.170 €

Nous proposons d'affecter la totalité du solde au poste Report à Nouveau.

- Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants :

EXERCICES AU TITRE DESQUELS LES DIVIDENDES ONT ETE VERSES	DIVIDENDES
31/12/2016	-0 euros
31/12/2015	0 euros
31/12/2014	250.000 euros



Il n'est pas proposé de distribution de dividendes lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code s'élèvent à :

- un montant de 34.496 euros au titre des amortissements et loyers excédentaires sur les véhicules de tourisme
- un montant de 17.022 euros au titre de la taxe sur les véhicules de sociétés.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

AEC SAS ne détient aucune participation dans des filiales.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1. Renseignements relatifs à la répartition du capital social et à l'autocontrôle (articles L. 233-13 et L. 247-2 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société était composé de 4.000 actions de 17,50 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société par actions simplifiée Drager France SAS détient 100% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2017, aucune société ne détenait d'actions d'autocontrôle dans la Société.

4.2. Aliénations d'actions effectuées en vue de régulariser les participations croisées (article L. 233-29 du Code de commerce)

Néant.

4.3. Actions achetées et vendues au titre de la participation des salariés (article L. 225-211 du Code de commerce)

Néant.

5. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte qu'aucune convention rentrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



6. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous informons, conformément aux articles L. 441-1-1 du Code de commerce Arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, veuillez trouver ci-joint les informations relatives aux délais de paiement des Fournisseurs et de Clients pour l'exercice 2017.

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	151					41
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	204 469	49 296	512	0	-805	49 003
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	3,32%	0,80%	0,01%	0,00%	-0,01%	0,79%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : - Délais légaux : 60 jours net					

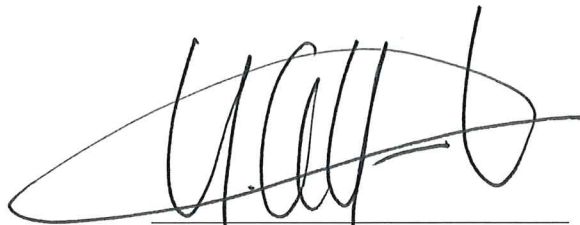
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	

(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	140					92
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	993 774	250 526	178 942	81 358	247 343	758 169
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	33,59%	8,47%	6,05%	2,75%	8,36%	25,63%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours net - Délais légaux :					



Votre Président vous invite à adopter les décisions qu'il soumet à votre vote.

Fait le 15 mai 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of vertical, slightly curved strokes on the right, ending with a small loop.

Le Président,
Drager France SAS
Représentée par
Monsieur Yves Le Gouguec

AEC S.A.S
Société par actions simplifiée au capital de 70.000,00 euros
Siège social : 1 allée Socrate, Parc de Haute Technologie
92182 Antony Cedex
399 164 458 RCS Nanterre

DECISIONS EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 15 JUIN 2018
(ARTICLE 20 DES STATUTS)

Conformément à l'article **20** des statuts de la société AEC SAS (la « **Société** »),

La société DRAGER FRANCE SAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 25 rue Georges Besse, Parc de Haute Technologie d'Antony, 92182 Antony Cedex, représentée par son président Monsieur Yves Le Gougec, dûment habilité aux fins des présentes,

Propriétaire des 4.000 actions composant le capital de la Société,

Ci-après l'« **Associé Unique** »,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- une copie de la lettre d'information du Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le texte des décisions proposées.
-

A pris, par acte sous seing privé, les décisions portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- l'approbation des charges non déductibles ;
- la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ;
- les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- la modification de l'article 22 des statuts ;
- les pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.



PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 339.116 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il donne, pour le même exercice, décharge au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Profit de l'exercice 2017	339.116 €
Report à nouveau	1.018.054 €

Bénéfice disponible	1.357.170€
Dotation à la réserve légale	0,00 €

Dotation à la réserve spéciale	0,00€
Dotation en autres réserves	0,00€

Bénéfice distribuable	1.357.170 €

Solde	1.357.170 €

L'Associé Unique décide d'affecter la totalité du solde au poste Report à Nouveau.

TROISIEME DECISION

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve les dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit code, qui s'élèvent à :

- un montant de 34.496 euros au titre des autres charges et dépenses somptuaires.
- un montant de 17.022 euros au titre de la taxe sur les véhicules de sociétés.



QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 et qu'il a été distribué une somme de 250.000 euros à titre de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'Associé Unique décide qu'il n'y aura pas de distribution de dividendes lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate qu'aucune convention rentrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de remplacer l'article 22 des statuts relatif aux commissaires aux comptes par le texte qui suit :

« ARTICLE 22-COMMISSAIRE AUX COMPTES »

Le contrôle de la société est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires exerçant leur mission conformément à la loi.

Lorsque le commissaire aux comptes ainsi désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès sont désignés dans les mêmes conditions.

Les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices sociaux ; leurs fonctions expirent à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice social.

Les premiers commissaires aux comptes sont nommés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires et prise à la majorité.

En cas de pluralités d'associés, s'il devenait nécessaire de procéder à la nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes et si la collectivité des associés négligeait de le faire tout associé pourrait demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un commissaire aux comptes.

Afin de préserver l'indépendance des commissaires à l'égard de la société et de ses dirigeants, toute nomination de commissaire aux comptes est soumise aux règles d'incompatibilité édictées par les dispositions des articles L822-10 et suivants du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les articles L.823-9 et suivants du Code de commerce.

Plus particulièrement, ils ont pour mission permanente :

- De vérifier les valeurs et les documents comptables de la société,*
- De contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur,*
- De vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à l'associé unique ou aux associés sur la situation financière et les comptes de la société.*



Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la société.

En cas de pluralités d'associés, les commissaires aux comptes sont appelés à l'occasion de toute consultation de la collectivité des associés.

Les commissaires aux comptes sont indéfiniment rééligibles. Leur renouvellement doit être décidé par l'associé unique ou la collectivité des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires, la reconduction tacite dans leurs fonctions étant inopérante.

En cas de faute ou d'empêchement, les commissaires aux comptes peuvent être relevés de leurs fonctions avant l'expiration normale de celles-ci mais seulement par décision de justice.

La révocation du commissaire aux comptes peut être demandée :

- *Par le président de la société ;*
- *Par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par la collectivité des associés ou par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital social ;*
- *Par le comité d'entreprise ;*
- *Par le Ministère public.*

La demande de révocation du commissaire aux comptes doit être présentée devant le Président du Tribunal de commerce qui statue en la forme des référés. »

SEPTIEME DECISION

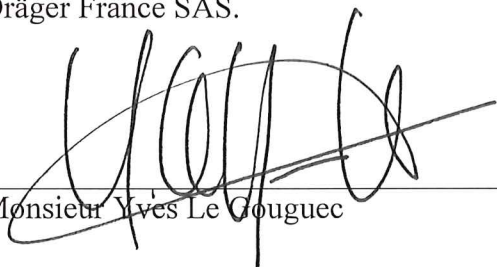
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au greffe du Tribunal de commerce et de publicité.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associé Unique.

Dräger France SAS.



Monsieur Yves Le Gouguez

AEC SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé unique
AEC SAS
1, allée Socrate
Parc de Haute Technologie
92160 Antony

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AEC SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Entreprises SARL, 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 55 00, Fax: +33 (0)1 56 57 57 58, www.expert-comptable.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises

Jean-Laurent Bracieux

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	3 669 619
TOTAL DES PRODUITS	6 171 178
TOTAL DES CHARGES	5 832 062
RESULTAT DE L'EXERCICE	339 116

BILAN ACTIF

Intitulés	2017			2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	84 129	83 704	424	6 187
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	84 129	83 704	424	6 187
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 309 292	943 500	365 791	176 021
Autres immobilisations corporelles	224 647	196 471	28 176	32 760
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	1 533 940	1 139 971	393 968	208 781
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE	1 618 069	1 223 676	394 392	214 968
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 751 943		1 751 943	1 321 090
Autres créances	1 143 579		1 143 579	1 227 652
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 895 523		2 895 523	2 548 742
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	355 392		355 392	206 296
Charges constatées d'avance	24 311		24 311	10 915
<i>Total disponibilités et divers</i>	379 703		379 703	217 212
ACTIF CIRCULANT	3 275 226		3 275 226	2 765 955
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 893 295	1 223 676	3 669 619	2 980 923

BILAN PASSIF

Intitulés	2017	2016
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé : 70 000	70 000	70 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	854 274	854 274
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	7 000	7 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 018 054	667 386
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	339 116	350 667
<i>Total situation nette</i>	2 288 444	1 949 328
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 288 444	1 949 328
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 577	1 527
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	1 577	1 527
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 075	438 719
Dettes fiscales et sociales	763 521	591 348
<i>Total dettes d'exploitation</i>	1 379 596	1 030 068
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 381 174	1 031 595
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 669 619	2 980 923

COMPTE DE RESULTAT

	2017			2016
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	94 292		94 292	83 672
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	6 071 935		6 071 935	5 369 567
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 166 227		6 166 227	5 453 240
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				12 921
Autres produits			2 366	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			6 168 594	5 466 161
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			310 726	285 078
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 647 613	2 252 929
<i>Total charges externes</i>			<i>2 958 340</i>	<i>2 538 007</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			114 535	101 476
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 783 076	1 542 177
Charges sociales			730 154	655 317
<i>Total charges de personnel</i>			<i>2 513 231</i>	<i>2 197 494</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			123 743	111 187
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>123 743</i>	<i>111 187</i>
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 709 851	4 948 166
RESULTAT D'EXPLOITATION			458 743	517 995
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 806	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 806	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 993	6 662
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			6 993	6 662
RESULTAT FINANCIER			(5 186)	(6 662)
RESULTAT COURANT			453 557	511 333

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2017	2016
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	777	119
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	777	119
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 146	241
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 139	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 286	241
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 508)	(122)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	112 932	160 543
TOTAL DES PRODUITS	6 171 178	5 466 280
TOTAL DES CHARGES	5 832 062	5 115 613
BENEFICE ou PERTE	339 116	350 667

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Sommaire

INFORMATIONS PRODUITES

- 01 Introduction
- 02 Principes - Règles et Méthodes Comptables
- 03 Ventilation du Chiffre d'Affaires
- 04 Composition du Capital
- 05 Immobilisations
- 06 Amortissements
- 07 Provisions
- 08 Etat des Échéances des Créances et des Dettes
- 09 Charges à payer sur Dettes & Résultat exceptionnel
- 10 Charges constatées d'avance & Produits constatés d'avance
- 11 Effectifs & CICE
- 12 Rémunération des Dirigeants
- 13 Eléments concernant les entreprises liées et les participations
- 14 Accroissements ou allègements de la charge fiscale future
- 15 Engagement de Retraite

ANNEXE

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Le Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/17, dont le total est de 3.669.619 Eur, et
le Compte de Résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dégagent un profit de : 339.116 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

CONSOLIDATION

Notre Société fait partie du Groupe DRAEGERWERK AG (Société Allemande) et est consolidée
par intégration globale dans les comptes de DRAEGERWERK AG suivant la méthode de l'intégration
globale (CC art. R 123-197-5°, PCG art. 831-3)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

A) APPLICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptable découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04 novembre 2016.

B) METHODE D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception :

- * des créances et dettes en monnaies étrangères sont convertis, le cas échéant, au cours officiel de clôture de fin d'exercice. Les différences de change constatées sont portées au Bilan en "Ecart de Conversion".
- * les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.
- * les gains latents de change n'influencent pas le Résultat, mais sont soumis à l'impôt Société conformément aux dispositions en vigueur.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coûts d'acquisition

C) FAITS SIGNIFICATIFS

Il est à noter :

Néant.

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

A) LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Chiffre d'Affaires s'entend hors taxes et après déduction des rabais, remises, et ristournes accordés.

Il se décompose de la manière suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES	Avec les Entreprises liées	Avec des Tiers Hors Groupe	TOTAL
France	526	6 165 701	6 166 227
Export	0	0	0
TOTAL	526	6 165 701	6 166 227

Le Résultat comptable de l'exercice est de 452,049 Eur avant impôts & 339,116 Eur après Impôts.

CAPITAL SOCIAL

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Le tableau ci-après récapitule par catégorie de titres composant le Capital Social leurs variations pendant l'exercice, ainsi que les réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la Société pour elle-même.

CATEGORIES DE TITRES (1)	ACTIONS
NOMBRE	
En Début d'Exercice (2)	4 000
MOUVEMENTS de l'Exercice	
Augmentations (3)	0
Diminutions (4)	0
NOMBRE	
En Fin d'Exercice (5)	4 000
Valeur Nominale	
En Début d'Exercice (6)	17.5 Euros
Valeur Nominale	
En Fin d'Exercice (7)	17.5 Euros
MONTANTS (8)	70.000 Euros
Montants des Réserves affectés à la contrepartie des actions détenues par la Société pour elle-même (9)	/

Libellé	31/12/2016	Affect.Rés N-1	Dividendes	Résultat N	31/12/2017
Capital social	70 000				70 000
Primes d'émission	854 274				854 274
Réserve légale	7 000				7 000
Report à Nouveau (S.Cr)	667 387	350 667	0		1 018 054
Report à Nouveau (S.D)	0				0
Résultat	350 667	350 667		339 116	339 116
	1 949 328	0	0	339 116	2 288 444

IMMOBILISATIONS (en milliers d'Euro)

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

POSTES	VALEURS BRUTES AU 31/12/16	+	-	VALEURS BRUTES AU 31/12/17
<u>IMMOBILISAT. INCORP.</u>				
Frais d'Etablissement.				
Concess. Brevets : ne concerne que des licences (logiciels)	83	1	0	84
Fonds Commercial	0	0	0	0
Immo. Incorp. en cours	0	0	0	0
<u>IMMOBILISAT. CORP.</u>				
Terrains	0	0	0	0
Constructions/Bâtiment	0	0	0	0
Install. gén. agenc.	0	0	0	0
Install. Techn. Mat. Out.	1 036	292	19	1 309
Autres Immob. Corp.	213	11	0	225
Imm. Corpor. en Cours	0	0	0	0
Avces & Acptes	0	0	0	0
<u>IMMOBILISAT. FINANC.</u>				
Participations				
Créances rattach. à des Participations	0	0	0	0
Prêts & Autres	0	0	0	0

LES AMORTISSEMENTS ECONOMIQUES ONT ETE CALCULES
SUR LES BASES SUIVANTES

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

AMORTISSEMENTS	Nombre d'Année d'Amortissements	Mode d'Amortissements	Nombre d'Année d'Amortissements	Mode d'Amortissements
	Pratiqué à partir du 01/10/2003		Pratiqué avant le 01/10/2003	
Logiciels	3 Ans	Linéaire	1 An	Linéaire
Constructions	20 Ans	Linéaire	25 Ans	Linéaire
Agencement, Install.	10 à 20 Ans	Linéaire	10 Ans	Linéaire/Dégressif
Matériels	5 à 10 Ans	Linéaire	4 Ans	Dégressif
Mobiliers	8 Ans	Linéaire	10 Ans	Linéaire
Matériels de bureau	5 à 10 Ans	Linéaire	5 Ans	Linéaire
Informatique	3 Ans	Linéaire	5 Ans	Dégressif
Automobiles	5 Ans	Linéaire	5 Ans	Linéaire

AMORTISSEMENTS (en milliers d'Euro)

POSTES	VALEURS AU 31/12/16	+	-	VALEURS AU 31/12/17
<u>IMMOBILISAT. INCORP.</u>				
Frais d'Etablissement.				
Concess. Brevets	77	6	0	84
Fonds Commercial	0	0	0	0
Immo. Incorp. en cours				
<u>IMMOBILISAT. CORP.</u>				
Terrains				
Constructions/Bâtiment	0	0	0	0
Install. gén. agenc.	0	0	0	0
Install. Techn. Mat. Out.	859	102	18	944
Autres Immob. Corp.	180	16	0	196
TOTAUX :	1 117	124	18	1 224

PROVISIONS (en milliers d'Euro)

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

POSTES	VALEURS BRUTES AU 31/12/16	+	Utilisé	Non Utilisé	VALEURS BRUTES AU 31/12/17
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>					
Prov. pour Invest.					
Prov. pour hausse des Prix					
Amort. dérogatoire					
Autres Prov. Réglementées					
<u>PROVISIONS POUR RISQUES</u>					
Pour litiges	0	0		0	0
Pour Garantie donnée au Client	0	0		0	0
Prov pour perte	0	0	0		0
Pour Pensions	0	0	0	0	0
Pour Perte de Change	0	0	0		0
Autres Prov. pour Risq.	0				0
<u>PROVISIONS POUR CHARGES</u>					
Pour Impôt	0	0	0		0
Pour Charges Sociales	0	0	0		0
Autres Prov. Charges	0		0	0	0
<u>PROVISIONS POUR DEPREC.</u>					
Sur Immo. Incorp.	0	0	0		0
Sur Immo. Corp.	0	0	0		0
Sur Immo. Financ.	0	0	0		0
Sur Stocks	0	0	0		0
Sur Cptes Clients	0	0	0	0	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES & DES DETTES (en milliers d'Euro)

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

POSTES	MONTANT BRUT	ECHEANCES	
		A moins d'un an	A plus d'un an
<u>CREANCES</u>			
Prêts	0	0	0
Autres			
<u>CREANCES ACTIF CIRCULANT</u>			
Créances Clients	1752	1752	0
Autres	1144	1122	22
Charges Const. d'avance	24	24	0
Avances	0	0	0
TOTAUX :	2920	2898	22
<u>DETTES</u>			
Emprunts & Dettes Etabl. Crédit	2	2	0
Emprunts Dettes diverses	0	0	0
Fournisseurs Cptes rattachés.	616	616	0
Dettes Fisc. & Sociales	764	759	4
Autres Dettes	0	0	0
Groupe & ass.	0	0	0
Produits const. d'avance	0	0	
TOTAUX :	1381	1377	4

CHARGES A PAYER SUR DETTES

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Le récapitulatif, par nature de Dettes, des Charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

	2016	2017
Autres Emprunts & Dettes ass. Intérêts courus :	0	0
Fournisseurs Factures non parvenues	228 883	362 603
Personnel Dettes Prov. CP/JRS	141 846	159 193
Personnel autres Charges à payer	97 333	139 866
Autres Charges à payer / Organ. Soc.	105 783	132 851
Autres Charges à payer / Impôts et Taxes	40 584	75 260
Intérêts courus/ Concours Bancaires Courants	1 527	1 578
	615 956 €	871 351

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Charges	Produits
S/Opération courante	1 146	777
S/ Immobilisations cédées	1 140	0
	2 286 €	777 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 24.311,29 Eur.

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	2016	2017
Fact.de Sous traitance	7 598	9 673
Contrat d'Entretiens	3 318	14 639
	<u>10 916</u>	<u>24 311</u>

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	2016	2017
Produits d'exploitation :	0 €	0 €
(Chiffre d'affaires : Prestations)		

EFFECTIFS

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

La situation de l'effectif physique au cours de l'exercice se présente comme suit :

CATEGORIES	SALARIES	SALARIES	TOTAUX
	DE L'ENTREPRISE	MIS A DISPOSITION	
CADRES & ASS	30		30
AGENTS DE MAITRISES & ASSIMILES	24	0	24
EMPLOYES	0		0
TOTAUX	54	0	54

Crédit d'impôt pour la compétitivité & l'emploi (CICE)
--

Pour 2017, le taux du crédit d'impôt est fixé à 7 % .

Le CICE 2017 a permis de diminuer les Charges sociales à hauteur de 101.677 €.

Le CICE 2016 , soit 75.895 € a fait l'objet d'une imputation sur l'acompte IS 2017 & le solde d'IS 2016 liquidé en Avril 2017.

Il a permis de financer l'amélioration de la compétitivité de la société en contribuant au financement des actions suivantes :

Achats d'ordinateurs et de matériels et outillages pour nos nouveaux arrivants.

Au 31/12/2017, notre créance sur l'état est de 101.677 €

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie en raison du nombre très limité des personnes concernées, ce qui conduirait également à lever l'aspect confidentiel de cette information.

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
& LES PARTICIPATIONS

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

En Euros
POSTES

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES
Liées

	2 016	2 017
Avances & Acptes sur Imm.		
Participations	0 €	0 €
Créances ratt. à des Partic.	0 €	0 €
Prets	0 €	0 €
Avances & Acptes versés/Cdes	0 €	0 €
Créances Clients & Cptes ratt.	0 €	632 €
Autres créances	1 000 000 €	900 000 €
Capital souscrit non versé	0 €	0 €
Emprunts Obl. Convertibles	0 €	0 €
Emprunts & Dettes Etabl. Crédits	0 €	0 €
Emprunts & Dettes Financ. div.	0 €	0 €
Avance et Acptes reçus/Cdes	0 €	0 €
Dettes Fournisseurs	71 619 €	111 061 €
Dettes sur Imm. & Cptes ratt.	0 €	0 €
Autres Dettes	0 €	0 €
Produits de Participations	0 €	0 €
Autres Produits	0 €	0 €
Charges diverses	0 €	0 €
Charges Financières	0 €	0 €
Produits financiers	0 €	1 807 €
Pertes sur Titre de Participation	0 €	0 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €
Provision Risque & Dépréciation des participations	0 €	0 €
Provision Risque & Dépréciation du compte courant	0 €	0 €
Reprise Prov. Risque & Dépréciation	0 €	0 €
Plus Value sur Cession d'Immobilisation	0 €	0 €

ACCROISSEMENTS OU ALLEGEMENTS
DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

		Montants	IS à 33,33%
A C C R O I S S E M E N T S	PROVISIONS REGLEMENTEES.....	0	
	AUTRES.....	0	
	TOTAL	0	
A L L E G E M E N T S	PROVISIONS NON DEDUCTIBLES	0	
	AUTRES		
	Provision sur Immobilisation Incorporelle	0	0
	Provision pour dépréciation des titres de participation	0	
	Provisions & Charges à payer non déductibles	0	0
	TOTAL	0	
M E M O I R E	AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES.....		0
	DEFICITS REPORTABLES.....		0
	MOINS VALUES A LONG TERME.....		0

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Désignation : AEC SAS Exercice 2017, clos le 31/12/17.

Dans le respect des principes comptables internationaux & français et en particulier de la recommandation n°2003-R.01 du 1 avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

La valeur des engagements pour indemnité de fin de carrière au 31/12/2017 s'élève à :	226 994 €
- Montant de l'engagement pour indemnité de fin de carrière constituant un engagement hors bilan :	226 994 €

L'estimation des engagements est faite selon la norme internationale IAS 19.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la "méthode des Unités de Crédit Projetées" avec répartition des droits selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée. À partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation.

Les engagements totaux de la société envers ce participant sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

* de la probabilité de survie dans l'entreprise

* de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Le taux de l'actualisation utilisé est de 2 %.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.